

Comme je l'ai déjà dit, je crois que les Canadiens-Français sont un peu à blâmer de ce que ce débat a surgi ici, car je crois que cet article a été incorporé à la sourdine dans le bill, il y a quelques années, au sénat, par le Sénateur Girard. Je crois que l'une des causes du mécontentement au Manitoba, au sujet des écoles séparées, est que l'honorable député de Provencher, alors qu'il faisait partie du cabinet du Manitoba, a obtenu pour les écoles séparées des privilèges spéciaux. Quand les protestants, qui sont en grande majorité dans cette province, virent que ces écoles recevaient plus que leur part des octrois publics, ils s'émurent et, au premier changement de cabinet, ils jugèrent l'occasion bonne pour abolir cette institution. En ce qui concerne la langue française au Manitoba, je dois dire que, bien que je ne sache pas ce qui en est au Nord-Ouest, l'une des principales raisons de l'abolition de l'usage officiel de cette langue au Manitoba, est la dépense qu'il entraîne. On a dit ici que les impressions françaises au Nord-Ouest, ne s'élevaient qu'à \$400. Je sais qu'au Manitoba elles coûtaient cher au gouvernement et au public, car, sous l'opération de la loi d'enregistrement, tous les avis de requêtes concluant à ce que des terres fussent mises sous l'opération du système Torrens, devaient être annoncés dans la *Gazette*, ce qui coûtait cher au requérant.

M. CASGRAIN : Je ne me propose pas de parler longuement, mais je désire indiquer simplement la conclusion à laquelle j'en suis arrivé après avoir suivi le débat. Je regrette que l'amendement de l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil) n'ait pas été adopté, comme je l'aurais désiré. Cet amendement ayant été repoussé, je crois que la meilleure ligne de conduite à tenir présentement est d'adopter l'amendement du ministre de la justice, et je me propose, conséquemment, de voter en faveur de cet amendement. Je le ferai, parce qu'il repousse catégoriquement le principe du bill de l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy). Naturellement, si cet amendement allait plus loin dans le sens d'une solution radicale et immédiate de la question, j'en serais plus heureux, car j'ai peur qu'elle ne revienne ; mais, dans les circonstances, quand je vois le feu se propager à tout le pays, je crois que la première chose à faire est de l'éteindre sans retard.

Je place cette question au-dessus des considérations de parti, et je l'envisage au point de vue de l'idée plus haute que la paix et l'harmonie sont nécessaires à ce pays et que son avenir en dépend. Il est sans doute malheureux que cette question ait été soulevée ici. Elle a fait un corps compact de la députation française contre la députation anglaise, ce qui est à déplorer. Comme l'a dit le ministre des travaux publics, elle a rallié en phalange serrée les Canadiens-Français dans la défense de leurs droits. En vue de rétablir l'harmonie, non seulement dans cette chambre, mais dans tout le pays, je suis heureux d'appuyer la conclusion à laquelle en sont arrivées les fortes têtes des deux partis. Personne ne niera que le chef du gouvernement n'est pas seulement un homme politique, mais un homme d'Etat, et bien que je l'appuie cette fois-ci, ce n'est certainement pas parce que je suis de ses partisans. En même temps, je suis heureux de suivre un chef qui, dans la présente occasion, a témoigné de son patriotisme et de son dévouement au pays, et qui préconise le prin-

cipe de l'autonomie des provinces qui a déjà été ratifié. Je suis également très heureux de marcher avec l'honorable député de Durham-ouest (M. Blake), dont le brillant discours a dû porter la conviction dans l'esprit de bon nombre de députés. Pour ces motifs, j'accepte l'amendement proposé par l'honorable ministre de la justice, non pas comme la meilleure conclusion possible, mais comme un moyen de calmer le sentiment d'aigreur qui s'est manifesté dans tout le pays.

M. DUPONT : M. l'Orateur, le formidable débat soulevé par la campagne faite dans le pays par l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), et par le projet qu'il a soumis à la considération de cette chambre, démontre l'importance des privilèges et des droits auxquels il s'attaque.

Plusieurs de mes collègues, au début de la campagne entreprise par l'honorable député contre les Canadiens-Français, les premiers habitants de ce pays, ont cru que le bon sens du peuple anglais ferait de cette querelle, que l'honorable député cherche à soulever contre nous, une querelle de bien peu d'importance. Plusieurs ont cru au début que cette montagne en travail ne donnerait pas jour à autre chose qu'à une petite souris ridicule. Malheureusement, M. l'Orateur, l'honorable député de Simcoe-nord a été soutenu dans sa campagne par d'autres messieurs dont il est impossible d'ignorer le talent et les moyens qu'ils ont employés pour soulever les préjugés de leurs compatriotes, qui ne sont pas de notre origine dans la province d'Ontario. L'honorable député a soulevé contre nous, dis-je, ses compatriotes et, à un moment donné, comme l'a dit mon honorable ami, le député de Rouville (M. Gigault), il est apparu un nuage sombre dans notre horizon politique portant dans ses flancs la guerre de race, la guerre de religion, la guerre aux institutions des premiers habitants de ce pays. Heureusement pour nous, M. l'Orateur, que le bon sens des hommes publics des deux côtés de la chambre a été, en face de ce nuage noir, la lueur d'espérance qui a ranimé le courage de tous les véritables patriotes de la confédération.

Je ne pourrais comparer quelques-uns des discours qui ont été faits par les honorables députés qui ont cherché à soulever les préjugés contre nous, à cause du peu de valeur de leurs arguments, à cause des raisonnements boiteux qui les appuient, à cause du peu de précédents historiques qu'ils ont cités pour justifier l'attitude qu'ils ont prise vis-à-vis nous. Je ne pourrais comparer ces discours, lancés par ces honorables députés dans la voie de l'opinion publique qu'à des chars légers, qu'à des cabriolets ne portant rien. D'un autre côté, M. l'Orateur, si j'appliquais la même comparaison à quelques-uns des discours faits par les honorables députés, tant de ce côté-ci de la chambre que de l'autre, je devrais comparer ces discours à ces chars massifs, poussés dans la voie de l'opinion publique, dans la voie de l'histoire, par des orateurs puissants ; je pourrais dire que ces chars portent des caissons qui renferment des raisonnements solides, des raisonnements formidables, des raisonnements philosophiques et des faits historiques. Malheur à ces légers cabriolets ne portant rien, conduits à une allure immodérée, par des guides irréfléchis, s'ils viennent un jour se heurter dans la voie de l'opinion publique et dans la voie de l'histoire, à ces chars massifs qui portent la vérité historique, les véritables enseignements philosophiques !